

2017-1717
2017-09-20

LIBERATE™ ADJUVANT

Concentré émulsifiable

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU
IRRITANT POUR LES YEUX**

**N° D'HOMOLOGATION 29491
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

GARANTIE :
Lécithine, esters méthyliques d'acides gras
et éthoxylate d'alcool 100 %

Avertissement, contient l'allergène soya

**EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN
INCEDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE
JOUR OU LA NUIT: 1-800-561-8273.**

Loveland Products, Inc.

**Loveland Products Canada Inc.
PO Box 5234 | 64137 Hwy 543 E
High River, AB T1V 1M4
1-800-328-4678**

CONTENU NET : 10 L

MODE D'EMPLOI

L'ADJUVANT LIBERATE est un surfactant non ionique qui améliore l'efficacité du fongicide et des herbicides mentionnés sur cette étiquette, quand ils sont appliqués en postlevée. Employer l'ADJUVANT LIBERATE comme surfactant non ionique requis, de la manière indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve mentionnés sur cette étiquette.

MÉLANGE : Remplir la cuve du pulvérisateur environ à moitié avec de l'eau, puis ajouter le fongicide ou le/les herbicide ou les herbicide requis pendant que l'agitateur ou le mécanisme d'agitation de retour à la cuve est en marche. Finir de remplir la cuve avec de l'eau et, en dernier lieu, ajouter l'ADJUVANT LIBERATE en agitant constamment le mélange. Consulter les étiquettes du fongicide ou du/des herbicides pour plus de détails.

Appliquer l'ADJUVANT LIBERATE en utilisant la dose stipulées ci-dessous.

| Culture | Produits d'association du mélange en cuve | Quantité d'ADJUVANT LIBERATE | Remarques |
|----------------|--|--|---|
| Maïs fourrager | Ultim + Distinct | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélange en cuve Ultim Total Mélanger les produits de la façon indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve. |
| | Accent + Distinct | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélange en cuve Accent Total Mélanger les produits de la façon indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve. |
| | Elim + Dual II Magnum+ Banvel II | 0,2 % v/v (2,0 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélange en cuve Battalion Mélanger les produits de la façon indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve. |
| | Accent + Peak + Banvel II | 0,2 % v/v (2,0 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve. |
| | Ultim + Aatrex 480 + Callisto | 0,2 % v/v (2,0 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve. |
| Soya | Pursuit | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| | Reflex | 0,1 % v/v (1,0 L/1000 L) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit |

| | | | |
|--|--------------|--|---|
| | | de bouillie de pulvérisation) | d'association du mélange en cuve. |
| Canola | Pursuit | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| | Odyssey | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Canola tolérant à l'imazethapyr et à l'imazamox (par ex. les variétés de canola possédant le trait Clearfield) seulement. Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| Pois des champs | Pursuit | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| | Odyssey | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| Blé | Everest | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| | Refine Extra | 0,2 % v/v (2,0 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| | Nimble | 0,2 % v/v (2,0 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| | Adrenalin | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Blé tolérant à l'imazamox (par ex. les variétés de blé possédant le trait Clearfield) seulement. Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| | Folicur 432F | 0,125 % v/v (1,25 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| Blé, L'orge et la Fétuque Rouge, Traçante Établie, le Dactyle Pelotonné L'agropyre à | Accurate | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |

| | | | |
|---|-----------------------|--|---|
| Crête et Intermédiaire, Les Pâturages Aménagés et les Grands Pâturages Libres | | | |
| Blé, L'orge, Les Terres en Jachère | Nuance | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| Tel que dicté par l'étiquette d'herbicide | Curtail M Herbicide | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| Tel que dicté par l'étiquette d'herbicide | Herbicide Lontrel 360 | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |
| Tel que dicté par l'étiquette d'herbicide | Pardner Herbicide | 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L de bouillie de pulvérisation) | Mélanger les produits de la façon indiquée sur l'étiquette du produit d'association du mélange en cuve. |

Consulter les étiquettes des produits d'association du mélange en cuve pour les modes d'emploi et les précautions complets.

MODE D'EMPLOI AVEC GLYPHOSATE:

1. SURFACTANT PÉNÉTRANT

| EMPLOI | DOSE | REMARQUES |
|---|---|--|
| Utiliser avec tout produit de glyphosate qui n'interdit pas l'utilisation d'un agent tensioactif supplémentaire | Utiliser à 0,25 % - 0,5 % v/v (2,5 L - 5 L d'Adjuvant Liberate par 1 000 L de bouillie ou 250 mL - 500 mL d'Adjuvant Liberate pour 100 L de bouillie) | Inclure l'Adjuvant Liberate dans la solution de pulvérisation avec le glyphosate uniquement lorsqu'un agent tensioactif non ionique est nécessaire et à un taux spécifié sur l'étiquette du produit glyphosate, pour cet agent tensioactif non ionique, et compris entre 0,25 et 0,5% v / v. Suivre toutes les instructions et les précautions qui se trouvent sur les étiquettes des deux produits mélangés. |

2. AUXILIAIRE DE DÉPÔT, AGENT DE RÉDUCTION DE LA DÉRIVE

| EMPLOI | DOSE | REMARQU |
|--|---|---|
| Utiliser avec tout produit de glyphosate qui n'interdit pas l'utilisation d'un agent tensioactif supplémentaire. | Utiliser à 0,25 % - 0,5 % v/v (2,5 L _- 5 L d'Adjuvant Liberate par 1 000 L de bouillie de pulvérisation) | L'Adjuvant Liberate améliore le dépôt de la bouillie et diminue sa dérive en favorisant une pulvérisation plus uniforme. L'Adjuvant Liberate réduit la formation de petites gouttelettes. Comme les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive, il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brouillard). Suivre toutes les instructions et les précautions qui se trouvent sur les étiquettes des deux produits mélangés. |

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Cause une irritation cutanée. NE PAS laisser venir en contact avec la peau. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact du produit avec les yeux.

ATTENTION : Ne pas se servir des cultures traitées pour le pâturage ou le fourrage; il n'existe pas assez de données pour appuyer cet emploi.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Le contenant doit être hermétiquement fermé durant l'entreposage. Entreposer à des températures supérieures à 0°C (32°F). Si le produit a été soumis au gel, réchauffer le à 21°C (70°F) et bien mélanger.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenant réutilisable :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Tous les noms des produits sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.